



Royan
MUSÉE



CONVENTION

Entre les soussignés :

L'organisateur :

La Ville de ROYAN représentée par son Député-maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 19 juin 2010 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juin 2010, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par son Premier Adjoint en vertu de l'arrêté ASG n° 10.0787 en date du 21 juin 2010, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

L'auteur :

Monsieur Nadu MARSAUDON
3 rue Palissières
Mortagne-sur-Gironde

Il est convenu comme suit :

Monsieur Nadu MARSAUDON restaurera et vernira cinq tableaux de Colette Enard pour l'exposition *Colette ENARD* qui aura lieu au musée municipal du 7 octobre 2011 au 19 février 2012.

La Mairie de Royan prendra à sa charge les indemnités liées à l'intervention de l'artiste à hauteur d'un forfait de 700 €.

Date : 22 sept. 2011

Signature

Nadu MARSAUDON

Signature

Bernard GIRAUD
Premier adjoint au Maire